

# Visages de Camargue

JUILLET-AOÛT 2008



LETTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

## Les beaux jours de la pêche amateur !

Avec les beaux jours qui arrivent et les belles soirées qui s'annoncent, sortir les cannes est un véritable plaisir pour les pêcheurs amateurs. Cependant, tout comme la pêche professionnelle, la pêche de loisir a un impact sur la ressource et il est difficile de l'évaluer. C'est pourquoi, il est important d'observer quelques précautions et de connaître la réglementation dont voici les principes généraux.

La pêche maritime de loisir est prévue et réglementée par le décret n°90-618 du 11 juillet 1990 modifié par le décret n°99-1163 du 21 décembre 1999 «Au sens du décret, est considérée comme pêche maritime de loisir la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé ou vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause».

Les captures doivent respecter les tailles minimales autorisées aussi bien dans le cas des poissons que des crustacés ou des coquillages (règlement (CE) N°1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 ; Arrêté du 29 février 2008 portant modification de l'Arrêté du 19 mars 2007). Cette réglementation s'applique aussi bien aux pêcheurs professionnels qu'aux pêcheurs non professionnels.

La pêche à la Civelle (juvénile de l'Anguille, taille fixée à 7 cm de longueur) est interdite (décret n°94-157 du 16 février 1994).

Pour le Thon rouge, il est autorisé de pêcher un thon par jour et par navire quel que soit le nombre de personnes embarquées. La pêche au mouillage est interdite (règlement CE).

La récolte des moules et huîtres n'est pas autorisée dans le golfe de Beauduc, du Rhône vif au grand Rhône (arrêté préfectoral du 29 juin 2000 modifié).



Le loup.



La daurade royale.



Le sar.



Le muge.



La sole.



La telline.

### QUELQUES TAILLES POUR LA MÉDITERRANÉE

POISSONS	TAILLES/POIDS
Loup ou Bar commun	25 cm
Daurade royale	20 cm
Sar à tête noire	18 cm
Rouget (toutes espèces)	11 cm
Muge ou Mulet	20 cm
Maquereau ou Lisette	18 cm
Congre	58 cm
Sole	20 cm
Pageot rouge	15 cm
Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Thon blanc gémon	1,5 kg
COQUILLAGES	TAILLES
Telline/Palourde/Praire	2,5 cm
Coque ou Hénon	2,7 cm

Dessins : J.-C. Courtot

## SOMMAIRE

- Les grandes tendances de l'évolution des sols en Camargue ..... p. 2
- Une aquarelle pour présenter la Camargue ..... p. 3

## Natura 2000

- Une nouvelle approche pour préserver les richesses naturelles ..... p. 5
- Des inventaires, pour quoi faire ? ..... p. 6
- Bilan plus qu'inventaire pour les oiseaux d'eau et la cistude ..... p. 6
- Castor et alose, deux rhodaniens à mieux connaître ..... p. 7
- Des recherches de terrain à développer ..... p. 8
- De l'inventaire à la gestion ..... p. 8



## Pêche à pied et pêche du bord

Elles se pratiquent sur le rivage de la mer sans le recours à une embarcation ou à un quelconque engin flottant. L'utilisation de filet nécessite une autorisation délivrée par les Affaires maritimes. Il est d'usage de limiter les engins de pêche pour les pêcheurs à pied à ceux listés dans le décret pour la pêche de loisir en bateau.

**Pêche à la telline de loisir (arrêté n°316 du 27 septembre 1977)**: elle est autorisée pour la seule consommation familiale, dans la limite d'1,5 kg par pêcheur et à condition d'utiliser un tellinier d'une ouverture de 20 cm au plus, avec poche en filet ou grillage d'un maillage de 10 mm au moins au carré.

## Pêche sous-marin

Pour la pratiquer, il faut avoir au minimum 16 ans et avoir souscrit une déclaration annuelle auprès des Affaires maritimes (autorisation gratuite valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ainsi qu'une assurance en responsabilité civile ou être licencié à la Fédération française Etudes et Sports sous-marins. Vous devez vous signaler au moyen d'une bouée de surface. Il est interdit notamment de chasser entre le coucher et le lever du soleil, d'utiliser un équipement respiratoire, qu'il soit autonome ou non, de capturer les animaux marins pris dans les filets des autres pêcheurs.



La daurade royale.

## Pêche à bord d'un bateau

Les plaisanciers ayant un titre de navigation peuvent pratiquer la pêche en mer à partir d'un bateau. Seuls les équipements suivants sont autorisés par navire :

- des lignes grées pour l'ensemble de 12 hameçons maximum, un leurre étant équivalent à 1 hameçon ;
- 2 palangres avec 30 hameçons maximum ;
- 2 casiers à crustacés ;
- 1 foëne ;
- 1 épuisette ou « salabre » ;
- 1 grapette à dents ;
- 3 engins électriques de type vire-lignes ou moulinets d'une puissance maximale de 800 watts.



## Espèces protégées

Sur la zone marine de Camargue, on peut rencontrer une faune protégée :

- La Tortue caouanne (*Caretta caretta*, annexe 2 de la Directive « Habitats »).
  - L'Hippocampe à museau court (*Hippocampus hippocampus*, annexe 2 de la Convention de Berne).
- Mais aussi une plante marine :
- La Zostère naine (*Zostera noltii*, arrêté du 9 mai 1994).

## Les contrôles peuvent être effectués par :

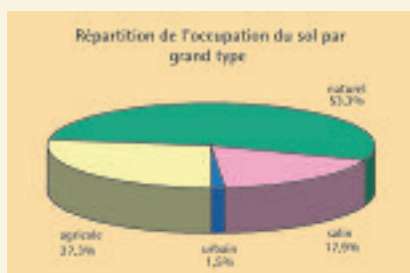
Les Affaires maritimes, les douanes, la gendarmerie, les agents spéciaux de la police nationale et prud'homies.

### Pour toute information, s'adresser :

- à la direction départementale des Affaires maritimes de Martigues, tél. 04 42 49 49 88 ;
- à la direction régionale des affaires maritimes à Marseille, tél. 04 91 39 69 00 ;
- au Parc Naturel Régional de Camargue.

## \* Les grandes tendances de l'évolution des sols en Camargue

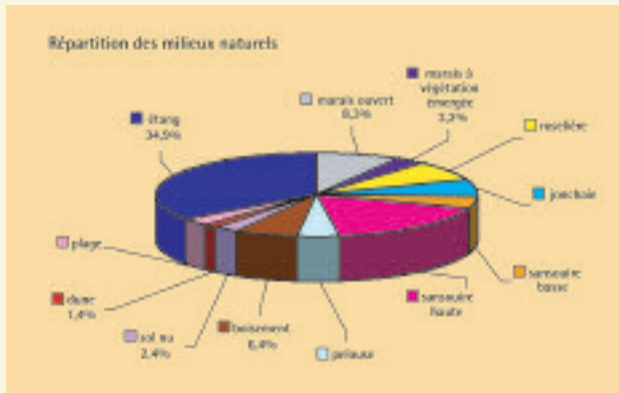
Le Parc réalise depuis 1991, en partenariat avec la Réserve nationale de Camargue (SNPN), des campagnes d'interprétation de photographies aériennes, afin d'établir un état de l'occupation du sol, et d'assurer son suivi dans un pas de temps de 5 ans. La dernière campagne de relevé date de 2006 et permet de mettre à jour les données précédentes datant de 2001.



TYPE DE MILIEU	SUPERFICIE (HA) 2006
agricole	22 441
naturel	43 868
salin	14 763
urbain	1 232
<b>Total</b>	<b>82 304</b>

## Les milieux naturels

On ne constate pas de grands bouleversements depuis 2001. Les milieux naturels restent prédominants et leur part reste stable.



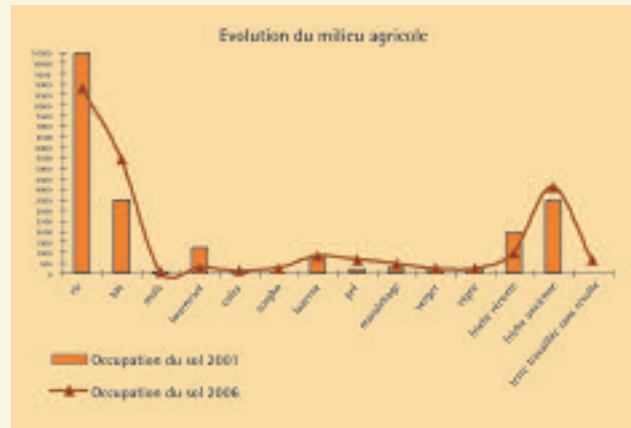
## Les milieux cultivés

La part du riz dans les milieux cultivés recule de 15 % tandis que le blé dur connaît une hausse de 56 %. On constate aussi une augmentation des surfaces consacrées aux productions fourragères et tout particulièrement aux prés (triplement des superficies) et au sorgho (surface multipliée par 10), pour le plus grand bénéfice de l'élevage.

Les friches récentes (en dessous de 5 ans) ont enregistré une réduction de leur superficie de plus de 51 % : plus de 800 hectares ont été remis en cultures (riz, blé cultures fourragères...), 102 hectares seulement restent inchangés. Les friches récentes paraissent dynamiques et peuvent être considérées comme des espaces en mutation constante.

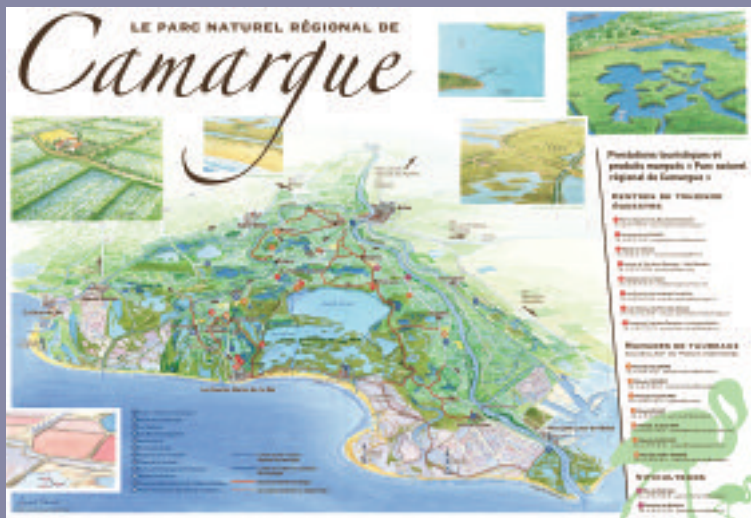
Un premier document de synthèse sur les résultats de 2006 est téléchargeable sur le site Internet du Parc à l'adresse :

[http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie\\_id=58](http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=58)



## Une aquarelle pour présenter la Camargue

En collaboration avec les offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Parc vient de concevoir un document d'information touristique présentant les différents espaces et milieux naturels de la Camargue, ainsi que les sites de découverte ouverts au public et les prestataires marqués «Parc naturel régional de Camargue» et accueillant du public individuel.



Ce document au format de 10 x 19,5 cm (replié) et 40 x 58,5 cm (ouvert) propose au verso une grande carte paysagère de la Camargue et des zooms sur les différents milieux à partir d'une série d'aquarelles originales réalisées par le dessinateur Vincent Brunot. Au recto, ce dépliant présente le territoire de la Camargue, ses milieux et des différents lieux d'accueil.

Edité en 6 langues (français, anglais, allemand, italien, néerlandais et espagnol), ce document permet aux visiteurs de se repérer dans le delta du Rhône à l'aide d'une carte et d'accéder à l'aide d'informations pratiques, à une sélection de sites d'accueil offrant des informations ou des animations de qualité sur le patrimoine naturel, culturel et économique de Camargue. Ce document est diffusé dans les équipements d'accueil du Parc et les offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer.



Le 26 avril 2008, sur son cheval Uiaù du Grès lors de l'hommage à Joseph d'Arbaud à Meyrargues.



## Un amoureux de la Camargue nous a quitté en ce mois de mai

Il est remarquable de constater l'attraction qu'exerce notre Camargue sur ceux qui lui sont étrangers, et deviennent alors plus Camarguais que les natifs tels Yvan Pranisnikov, Carle Naudot ou Léo Lelée et quelques autres ... et ceux qui l'ont rencontré ajouteront à cette liste le nom de Jean-Jacques Buffat.

Naître à Valence pouvait le prédestiner à la culture méridionale, mais pourquoi la Camargue? En fait, jeune, avec ses parents, il venait en vacances au Grau-du-Roi, puis par son frère, militaire à Garons, il rencontra Alain Lebret et son épouse, dont il fréquentât la promenade à cheval dès 1965. C'est là qu'il devint amateur à la création de la manade en 1974 et qu'il laissait sa caravane, avant d'acheter dans Salières, et d'y faire construire lorsqu'il fit valoir ses droits à la retraite, après une carrière militaire très bien remplie: ne l'avait-il pas terminée comme Médecin-Général Inspecteur du Service de Santé des Armées?

Qui, le croisant en blouse blanche, dans les couloirs de l'Hôpital du Val-de-Grâce, avec les internes autour de lui, sur le chantier de construction du nouvel hôpital Percy avec les différents corps de métiers, dans son bureau directorial de l'Ecole du Service de Santé des Armées à Lyon, pouvait soupçonner que le «célibataire géographique» retrouverait son épouse et la Camargue en fin de semaine, et le lendemain, enfourcherait sa monture pour trier chez son ami – manadier, se pencherait sur le Trésor du Félibrige ou fréquenterait le Palais avignonnais du Roure, dédié à Folco de Baroncelli et à notre culture camarguaise.

C'est bien un de ses traits de caractère que cette soif inextinguible de connaissances qui l'ont conduit, avec son épouse, à fréquenter assidûment les cours de provençal des Amis du Vieil Arles, à devenir l'historiographe-conférencier de Jeanne de Flandreysy, à étudier les troubadouesses provençales ou à accepter de présider l'Association Félibréenne des Amis de Font-Ségugne, à œuvrer au Comité de soutien du Parc naturel régional de Camargue et à la Nacioun Gardiano et apportant à ces activités autant de passion, de compétence, d'enthousiasme que pour soigner ou faire boire les montures.

En fait, tous ceux qui l'ont approché, furent frappés de l'importance de son savoir, de l'éclectisme de ses connaissances, de sa gentillesse, de son amicale bienveillance et surtout de sa discrétion, de sa modestie et de son humilité: quelqu'un qu'on ne pourra oublier.

*Jean-François Giran*

## Les vacances d'été au musée de la Camargue

### ANIMATIONS

- Mercredi 13 août à 11h: démonstration de cuisine avec dégustation à base de riz de Camargue, avec les Chefs de cuisine du Conservatoire des Cuisines de Camargue (animation comprise dans le billet d'entrée du musée).

### VISITES GUIDÉES, ATELIERS

#### Pour les individuels adultes

- Vendredi 4 juillet à 11h: visite-conférence par Chantal Roblès, conceptrice de l'exposition (sur inscription de préférence). Dans la limite des places disponibles. Visite comprise dans le billet d'entrée du musée.
- Tous les derniers dimanches du mois: visite guidée de l'exposition «La Camargue Côté Riz». Dans la limite des places disponibles. Visite comprise dans le billet d'entrée du musée.

#### Pour toute la famille

- Tous les lundis en juillet et août à 11h: une visite en famille, pour partager un moment convivial et ludique. Durée 1h. Dans la limite des places disponibles (visite comprise dans le billet d'entrée du musée).
- Vendredi 18 juillet à 15h30: Atelier en famille «Création de papier de riz», avec l'Association l'Art du Trait. Enfants à partir de 6 ans et adultes. Durée 1h env. Tarif 3 € par enfant et 6 € par adulte (comprend l'entrée du musée). Sur réservation.

#### Pour les individuels enfants

Visites-ateliers (visite de l'exposition et atelier en salle pédagogique)

- Tous les mardis à 15h: Atelier «Fais parler tes sens» pour les 6-10 ans. Un atelier pour éveiller ses sens et créer avec du riz et des matériaux naturels un paysage de Camargue. Sur réservation.



# Natura 2000



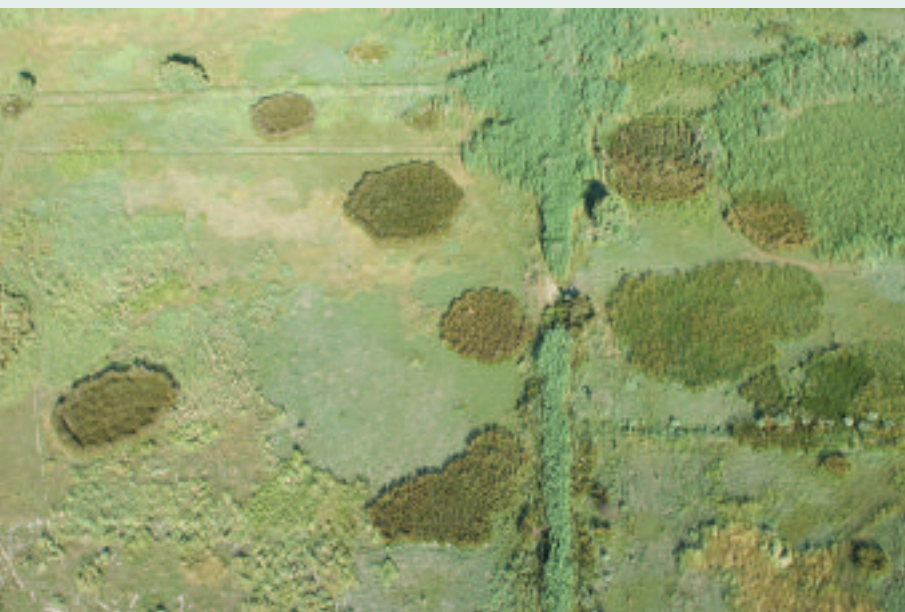
## *sur le chemin des inventaires et de la définition des enjeux*

### Une nouvelle approche pour préserver les richesses naturelles

Les labels internationaux développent des réseaux planétaires de sites remarquables (sites Ramsar, réserves MAB/UNESCO...), les mesures réglementaires protègent de nombreuses espèces au plan national ou régional et de nombreux espaces (réserves naturelles...). Les politiques d'acquisitions foncières sauvegardent plus localement des terrains menacés de dégradation (sites du Conservatoire du littoral, Espaces Naturels Sensibles départementaux...). Ces politiques complémentaires sont toutes amplement déclinées en Camargue<sup>1</sup>. Presque partout, elles ont été mises en œuvre au gré d'opportunités ou d'initiatives locales. Natura 2000 apporte une dimension

nouvelle, en associant un inventaire exhaustif des richesses naturelles de l'Europe à une volonté de protection. Encore faut-il définir ce que sont les richesses à protéger. En 1979, la « Directive Oiseaux » portait l'esprit de Natura 2000 sans en porter le nom et répertoriait les espèces d'oiseaux sensibles dans son annexe I. En 1992, la « Directive Habitat » achevait ce travail par la mise au point de listes d'habitats naturels (annexe I), de plantes et d'animaux (annexes II et IV) dits d'intérêt communautaire. La voie était ouverte à de nombreux inventaires et à la délimitation des espaces nécessaires à la conservation de ce patrimoine : Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux, Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) pour les habitats et les espèces remarquables, l'ensemble étant destiné à former le réseau européen Natura 2000.

1. voir Cahier technique du PNR de Camargue N°1, 2003



La cartographie des milieux naturels remarquables s'effectue à partir de l'interprétation de photos aériennes et de visites sur le terrain en collaboration avec la Réserve nationale de Camargue.

### Une dynamique en cours dans le delta du Rhône

Un riche peuplement d'oiseaux a permis d'inscrire progressivement la Camargue et l'ensemble du delta du Rhône au réseau européen des ZPS depuis 1980. Actuellement, cinq Sites d'Intérêt Communautaires sont inscrits (arrêt de la commission européenne du 28 mars 2008) pour la qualité de leur faune, de leur flore et de leurs habitats : Rhône aval, petit Rhône, petite Camargue, Camargue, trois marais (Vigueirat, Arles, Baux). L'ensemble forme une vaste entité, presque continue du Languedoc à la Crau, couvrant l'essentiel du delta. Au cœur, se trouve le Site d'Intérêt Communautaire « Camargue », dont les limites coïncident presque avec celles du Parc naturel régional. C'est sur lui que porte l'essentiel des inventaires en cours.



Les dunes boisées comptent parmi les milieux naturels européens à protéger en priorité. © Alain Lagrave.

## Des inventaires, pour quoi faire ?

Mieux connaître pour mieux gérer dit-on. L'objectif est bien là. Pour Stéphan Arnassant, chargé de mission Natura 2000 au Parc de Camargue, « ces inventaires doivent fournir toute l'information nécessaire à la

définition des orientations de gestion à venir dans le site Natura 2000 Camargue ». Le Parc, chargé de mettre en forme ces orientations dans un « Document d'objectif » (ou DOCOB) a donc sollicité plusieurs équipes de spécialistes pour dresser un état des lieux de la faune et des habitats remarquables. Rien à chercher au sujet de la flore, aucune plante de la Directive habitat n'étant connue en Camargue. En revanche, plus de 80 espèces d'oiseaux dont au moins 30 se reproduisent ici, doivent être

prises en compte ainsi qu'une douzaine d'autres espèces comprenant insectes, poissons, reptiles et mammifères. A chaque équipe de faire le point sur leur répartition, leur abondance, leurs exigences et d'identifier les menaces qui pèsent sur elles. Quant aux habitats d'intérêt communautaire (24 recensés à ce jour tels que les lagunes, steppes à saladelles, marais temporaires et plusieurs types de dunes), il faut en dresser une cartographie sur l'ensemble du site. Cette grande diversité d'habitats tient à la diversité des conditions naturelles en Camargue (niveau d'eau, climat...) et des activités économiques traditionnelles (manades, saliculture, chasse, pêche, etc...) qui font également l'objet d'un inventaire détaillé dans le DOCOB. Tout cela devant s'accompagner, pour l'été 2008, de la définition des enjeux de conservation des habitats.

2. Ce sont la station biologique de la Tour du Valat, l'Association des amis des Marais du Vigueirat, la Réserve nationale de Camargue, MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée), le Groupe Chiroptères de Provence et l'OPIE (Office Pour l'Information Entomologique).

## Bilan plus qu'inventaire pour les oiseaux d'eau et la cistude

L'état des connaissances est très variable selon les groupes faunistiques. Pour les oiseaux d'eau et la Cistude, les recherches sont nombreuses et anciennes. Le travail réside moins aujourd'hui dans la prospection du terrain que dans le bilan des connaissances: évolution des effectifs, synthèse de leurs exigences, caractérisation des habitats où elles se reproduisent et s'alimentent, identification des zones où les enjeux pour leur conservation sont les plus forts.

Depuis plus de 50 ans, la Tour du Valat poursuit des recherches sur quatre grands groupes d'oiseaux: les « Laro-limicoles coloniaux » (mouettes, sternes, goélands

et petits échassiers nichant en groupe), les hérons, les canards... et le flamant rose.

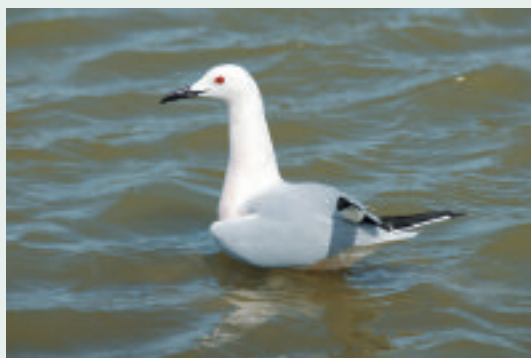
« L'enjeu avec les flamants est de retrouver une variabilité des niveaux d'eau plus conforme à leur milieu de vie originel et à la variabilité méditerranéenne et propre à entretenir leurs capacités d'adaptation explique Arnaud Béchet, responsable du programme flamant à la Tour du Valat. Cela suppose d'accepter la non reproduction certaines années sèches, sans risque pour l'espèce car les flamants vivent longtemps ». En milieu lagunaire également, l'avenir des Laro-limicoles coloniaux tient beaucoup à la qualité des sites de reproduction. Nicolas Sadoul, spécialiste de ces espèces, anime

un programme visant à leur conservation avec l'association des amis des marais du Vigueirat. Il propose de restaurer les îlots où ces espèces nichent ou ont niché, d'en créer éventuellement de nouveaux, de limiter les goélands leucophées qui les accaparent au détriment des autres espèces. Il faut aussi adapter la gestion de l'eau à leurs besoins et tenter de protéger les colonies quand elles sont installées.

Les hérons constituent un autre enjeu de taille: 7 des 9 espèces nichant en Camargue sont inscrites sur l'annexe I de la « Directive Oiseaux ». Certaines ne nichent



Arnaud Béchet © H. Hôte - Agence Caméléon/Tour du Valat.



Le delta du Rhône a une responsabilité internationale dans l'avenir du goéland railleur, rare en Europe, et seul site, ou presque, de nidification en France.



- 1- Les îlots de nidification convenables pour les sternes, mouettes et petits échassiers coloniaux manquent en Camargue.
- 2- Pour la Cistude comme pour la Bouvière, une meilleure gestion des curages de canaux est un enjeu important de conservation des populations.
- 3- C'est la mise en eau de l'étang du Fangassier qui déclenche, au printemps, le rassemblement des flamants sur l'îlot de reproduction.

pratiquement plus que dans le delta du Rhône (Crabier) ou y possèdent une grande part de leur population française (Butor). « *Garder de l'eau du printemps au début de l'été et éviter la coupe des zones denses de vieux roseaux est par exemple nécessaire à la conservation des hérons paludicoles* » explique Nicolas Sadoul. « *Les oiseaux sont très liés aux modes de gestion du milieu* » fait remarquer Michel Gauthier-Clerc chercheur à la Tour du Valat. Leur diversité tient à celle des activités humaines. Prendre en compte cette richesse nous amène à considérer la mosaïque des milieux du delta tout entier. Et, ajoute-t-il, « *définir les enjeux espèce par espèce peut se révéler compliqué et parfois contradictoire comme par exemple conserver des haies pour les colonies de hérons arboricoles*

*et des paysages très ouverts pour celles de glaréoles. Une approche par milieu serait sans doute préférable.*

L'importance des marais fait aussi du delta du Rhône l'une des principales régions de France pour la tortue Cistude. « *Il existe plusieurs gros noyaux de populations en Camargue* » précise Anthony Olivier, garde-technicien à la Tour du Valat, qui connaît bien l'espèce pour l'étudier depuis plus de 10 ans. Et le spécialiste de tracer les grandes lignes des mesures à prendre pour lui assurer un avenir : « *Il faut préserver les sites de reproduction, faciliter les connexions entre les noyaux de population, éradiquer la tortue de Floride qui est exotique et concurrente, éviter de curer les canaux et les roubines pendant qu'elles hibernent* ».

## Castor et alose, deux rhodaniens à mieux connaître

L'un et l'autre sont emblématiques de la faune du fleuve... et cependant mal connus. Le site Natura 2000 Camargue, entre les bras du Rhône, est en marge de leur habitat. Jusqu'en 2005, le castor occupait encore ponctuellement l'intérieur du delta. « *Les compléments d'inventaire Natura 2000 nous ont amené à prospecter en bateau les deux bras du Rhône à la recherche d'indices de présence* » indique Anthony Olivier. « *L'espèce y est encore répandue mais les perspectives d'endiguement dans le cadre du Plan Rhône sont une réelle menace sur son habitat, la forêt inondable des ségonnaux* ».

La présence de l'aloise feinte à l'intérieur du delta, elle, est artificielle. « *Ce sont surtout de jeunes alosons introduits par les pompages rizicoles au cours de leur migration vers la mer et qui entrent dans l'étang du Vaccarès par le canal du Fumemorte* » précise Yann Abdallah, chargé d'étude à MRM. « *Nous devons faire en sorte qu'ils puissent regagner la mer et donc identifier les besoins d'ouverture des vannes du pertuis de la Fourcade. Cela faciliterait aussi les migrations d'autres espèces (Daurade, Loup) dont certaines contribuent au maintien de la pêche professionnelle (Anguille)* », ajoute-t-il.



La répartition du castor s'obtient surtout par la cartographie des indices de son activité. © Jean E. Roché



La conservation de l'aloise feinte en Camargue est d'intérêt national car c'est une sous-espèce propre au bassin du Rhône (Photo Jérôme Lallias/MRM).

## Des recherches de terrain à développer

Beaucoup d'espèces patrimoniales ont dans le site Natura 2000 Camargue un statut encore mal connu telle la Cordulie à corps fin, une libellule rare dont il est souhaitable de cartographier les habitats, canaux et roubines riches en végétation. La Bouvière, petit poisson des canaux, n'est observée épisodiquement que grâce aux suivis scientifiques piscicoles d'autres espèces. Le grand Rhinolophe (chauve-souris) n'est connu que dans deux sites d'estive. Le Triton crêté découvert dans une

seule mare, en marge du site Camargue, invite à le chercher dans l'intérieur du delta. Quant à la Loutre, disparue mais en expansion alentour, un réseau de points de surveillance est mis en place pour détecter son retour. « Certaines espèces sont discrètes ou rares, le territoire est immense et l'accès à certains secteurs est difficile » souligne Anthony Olivier pour expliquer la difficulté de certains inventaires. « De vastes espaces comme le golfe de Beauduc restent largement méconnus observe Yann Abdallah. « On sait peu de choses des peuplements piscicoles et de la productivité de cette zone alors qu'elle forme avec l'estuaire du grand Rhône et les lagunes de Camargue un ensemble unique en Provence ».

## De l'inventaire à la gestion

Mais Natura 2000 envisage aussi une série d'aides pour la mise en place de mesures de gestion favorables à la conservation des espèces et des habitats : Mesures Agri-Environnementales (MAE) en milieu agricole, Contrats Natura 2000 en dehors et Charte Natura 2000 valorisant les bonnes pratiques permettront de bénéficier d'aides financières sur la base du volontariat. Le DOCOB en cours de rédaction va les décrire en détail. Sa validation est prévue pour le début d'année 2009.



Station de pompage sur le petit Rhône. Les mesures de gestion de l'eau, nécessaires à la conservation des habitats dans le cadre de Natura 2000 doivent être cohérentes et complémentaires de celles inscrites au Contrat de delta (Visages de Camargue mai-juin 2008).

## Jacques Mailhan, « Natura 2000, aujourd'hui j'y vais, mais j'ai encore besoin d'information »



Jacques Mailhan portant la reine d'Arles, Nathalie Chaix, en 2006 © Annelise Chevalier.

– Avez-vous le sentiment de posséder un patrimoine naturel remarquable ?

Oui. C'est merveilleux qu'on ait pu préserver ce petit coin qu'est la Camargue en Europe. C'est presque un miracle.

– A quoi tient son existence d'après vous ?

Les activités d'élevage de chevaux, de taureaux, de moutons aussi, contribuent à le conserver et aussi à préserver l'équilibre et la diversité du milieu. Il n'y a pas de menaces d'un coup, mais plusieurs pernicieuses, l'autoroute, le pont sur le Rhône, des enganes nivelées etc...

– Natura 2000 peut-il être une solution pour le conserver ?

Oui. Depuis 20 ans, nous utilisons les MAE (Mesures Agri-Environnementales). Les éleveurs mènent une activité peu lucrative, ils peuvent être tentés de vendre. Il faut les aider. Il faudrait plus de continuité pour ces aides. 5 ans ce n'est pas suffisant. Il faudrait envisager 20 ans, une génération de travail, pour oser investir dans une nouvelle gestion de l'exploitation.

– Etes-vous partant pour les Contrats Natura 2000 ?

Oui, mais j'ai besoin d'information sur les propositions et les cahiers des charges.

## À VOS AGENDAS

■ **Vendredi 11 juillet, Saintes-Maries-de-la-Mer**  
Concours Modèle et Allures de Chevaux de Race Camargue, organisé par l'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue.

– à 8 h 30 : chevaux de 3 ans Montés.

– à 15 h : pouliches de 2 ans, Juments poulinières suitées et non suitées.

■ **Samedi 30 août**

Nuit de la Chauve-Souris, organisée avec le groupe chiroptères de Provence, soirée gratuite, sur réservation (réservation téléphonique possible du lundi 25 août au vendredi 29 août de 9h à 16h au 04 90 97 19 72 ).

■ **Dimanche 28 septembre 2008**

Domaine de Méjannes, fête des 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.